

CONCOURS BLANC - Extraits notice CCINP 2021

En début d'épreuve, avant la distribution des sujets

Les candidats doivent se présenter avant l'heure prévue pour le début de chaque épreuve et doivent être prêts à composer avant l'ouverture des enveloppes contenant les sujets.

Interdictions pendant les épreuves

Il est strictement interdit :

- de communiquer avec les autres candidats ou avec l'extérieur ;
- de porter un couvre-chef : le candidat devra l'enlever ou se soumettre à un contrôle permettant de s'assurer de l'absence de tout moyen de communication frauduleux ;
- d'utiliser un baladeur ou un casque anti-bruit ;
- d'utiliser un téléphone portable ou tout autre moyen de télécommunication : ils doivent donc être éteints et rangés hors de portée ;
- d'échanger du matériel (stylo, règle, calculatrice...) ou des documents avec les autres candidats.

Consignes à respecter

Les copies doubles (format A3) seront scannées en couleur. Pour un rendu optimal de la copie scannée, le candidat devra composer impérativement au stylo de couleur bleu foncée ou noire (non effaçable).

Les stylos plume et les stylos « friction » sont interdits, tout comme les couleurs claires (bleu clair, turquoise, violet...). Aucun type de correcteur n'est autorisé.

Le candidat pourra réaliser des schémas ou mettre des résultats en évidence, en utilisant des couleurs, sauf le vert et le turquoise. Il est également possible d'utiliser des feutres ou des surligneurs.

Documents et matériels autorisés pendant les épreuves

> Épreuve de français-philosophie et épreuves de langues vivantes

L'usage d'un dictionnaire et de machines (calculatrice, traductrice...) est strictement interdit.

> Épreuves scientifiques

Une calculatrice scientifique programmable pourra être nécessaire pour certaines épreuves.

Lorsque son utilisation est autorisée pour une épreuve, il en est fait mention sur la convocation et sur le sujet.

Sont autorisées **toutes les calculatrices de poche** y compris les calculatrices programmables, alphanumériques ou à écran graphique, à condition que leur fonctionnement soit autonome et qu'il ne soit pas fait usage d'imprimante ni de dispositif externe de stockage d'informations.

Le candidat ne doit utiliser qu'une calculatrice par épreuve. Chaque calculatrice doit porter, de manière indélébile, le nom du candidat.

Il est strictement interdit :

- de changer des modules mémoires amovibles ou de calculatrice ;
- d'utiliser les documents d'accompagnement tels que les notices fournies par les constructeurs ;
- d'échanger sa machine avec un autre candidat ;
- de transférer des informations par l'intermédiaire des fonctions de transmission des calculatrices.

En fin d'épreuve

À l'issue de chaque composition, tout candidat est tenu, sous peine d'élimination, de remettre immédiatement sa copie, même blanche, au responsable de salle. Tout candidat ne rendant pas sa copie à la première injonction du surveillant pourra être sanctionné par le jury.

Réglementation des sorties définitives et temporaires

Aucun candidat n'est autorisé à quitter la salle, pour quelque motif que ce soit, **pendant la première heure et le dernier quart d'heure.**

La réglementation des sorties temporaires après cette première heure est laissée à l'appréciation du chef de centre. Tout candidat quittant la salle avant la fin des épreuves devra obligatoirement remettre le sujet et ses brouillons en même temps que sa copie.

Absence ou retard du candidat

Tout candidat absent à une épreuve se verra attribuer la note zéro pour cette épreuve ; il ne sera cependant pas exclu du concours et pourra participer aux autres épreuves.

Tout candidat qui se présente après l'heure fixée pour le début d'une épreuve écrite avec un retard d'au maximum une heure n'est admis à composer qu'à titre conservatoire et ne bénéficie d'aucune prolongation ; son cas sera soumis au jury qui pourra lui attribuer la note zéro pour cette épreuve.